

## Prix de l'innovation InfraWatt 2024 : Règlement

|                   |  |
|-------------------|--|
| Description       | Prix pour des projets innovants à fort impact énergétique dans les domaines des eaux usées, des déchets, de la chaleur résiduelle et de l'eau potable, à large rayonnement.  |
| But               | Le prix InfraWatt de l'innovation a pour but d'encourager les opérateurs et les entreprises à mettre en œuvre des projets énergétiques innovants, de récompenser les opérateurs pour ces activités et de soutenir ces projets dans leur diffusion en Suisse et à l'étranger.   |
| Conditions        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet a été ou sera réalisé en Suisse.</li> <li>• <b>Le projet provient du secteur de la valorisation thermique des déchets</b></li> <li>• Les projets peuvent être des processus, des produits ou des initiatives.</li> <li>• Le projet doit avoir été réalisé récemment ou il a été décidé de le réaliser rapidement.</li> <li>• Le projet/produit satisfait aux exigences généralement applicables de l'industrie concernée. Le prix est attribué au "propriétaire" du projet ou du produit, c'est-à-dire généralement à l'investisseur.</li> <li>• Les membres d'InfraWatt ou des associations professionnelles ainsi que les non-membres peuvent participer.</li> <li>• Les représentants des lauréats assistent à l'assemblée générale d'InfraWatt (4.6.2024 à Berne) et les remercient de la publication de leur projet avec photo.</li> </ul> |
| Critères          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet doit être innovant, c'est-à-dire qu'il doit être nouveau et spécial ou créatif par rapport à l'état actuel de la technique.</li> <li>• La mise en œuvre doit avoir un impact élevé en termes d'efficacité énergétique et/ou d'énergie renouvelable/chaleur résiduelle, mesuré par l'impact relatif de l'objet individuel ou mesuré par le potentiel de l'application dans d'autres exemples en Suisse.</li> <li>• Le projet doit être transférable et applicable à de nombreux exemples.</li> </ul>   |
| Sélection et Jury | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un jury composé d'experts InfraWatt et de représentants de la branche en question évalue les candidatures sur la base des critères ci-dessus.</li> <li>• Le comité d'InfraWatt décide de l'attribution du prix de l'innovation.</li> <li>• Cette décision du comité est définitive et sans appel.</li> </ul>  |
| Prix              | <p>Les lauréats seront invités et récompensés à l'assemblée générale d'InfraWatt 2024. Ils recevront un certificat et auront la possibilité de présenter leur projet à un public expérimenté.</p> <p>Le projet/produit sera également présenté aux médias par le biais du web, de bulletin d'information, d'articles spécialisés et aussi par d'autres médias basés sur un communiqué de presse national d'InfraWatt. Les lauréats recevront également du matériel de presse (photos, etc.) afin qu'ils puissent les diffuser à leurs médias régionaux.</p> <p>Les planificateurs/fabricants, etc. impliqués de manière significative peuvent être mentionnés et invités à la cérémonie de remise des prix. Aucun prix en argent ne sera distribué.</p>  |

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| Documents à soumettre           | Tous les documents nécessaires à une évaluation doivent être joints. Si le projet n'a pas encore été réalisé, il faut joindre le procès-verbal qui atteste de la décision de la réalisation du projet. Les documents du projet, photos, croquis, diapositives, études, etc. qui prouvent le caractère innovant et le rendement énergétique doivent être joints à la demande. InfraWatt peut utiliser les documents soumis à des fins médiatiques. |
| Contact et dépôt de candidature | Verein InfraWatt<br>Rue Galilée 6<br>1400 Yverdon-les-Bains<br><br>Tél. +41 (0)24 566 52 33<br>Mail : <a href="mailto:info@infrawatt.ch">info@infrawatt.ch</a>  |
| <b>Date limite</b>              | <b>31.03.2024 par courriel</b>  |